

RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Robert, Maire.

Étaient présents : Magalie ROBERT, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoints ; Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Marc PLESSIS, Jérémy RODRIGUÉS.

Était excusé : Barbara DRUENNE (pouvoir à Marc PLESSIS).

Absent : Philippe MAISONS

Monsieur Jérémy RODRIGUÉS est nommé secrétaire de séance.

Le quorum (6) est atteint (10).

Madame le Maire informe que le point Synelva est ajourné, car il manque des informations.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du 11 décembre 2024,
- Vote des taxes,
- Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2024 (Commune, Écoles, Lasm),
- Vote des Budgets 2025 (Commune, Écoles),
- Demandes de subventions des associations,
- Convention Territoire d'Énergie (rénovation énergétique des bâtiments publics),
- Cellnex,
- Synelva,
- Questions Diverses.

Délibérations adoptées :

- Vote des taxes,
- Approbation CA et CG 2024 Commune,
- Approbation CA et CG 2024 Écoles,
- Approbation CA et CG 2024 Lasm,
- Affectation des résultats 2024 Commune,
- Affectation des résultats 2024 Écoles,
- Vote du budget 2025 Commune,
- Vote du budget 2025 Écoles,
- Subventions 2025,
- Convention Territoire d'Énergie,
- Cellnex.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2024

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAXES

Madame le Maire rappelle les taux 2024 et propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux pour l'année 2025, ci-dessous :

	Taux 2024	Taux 2025	Taux Moyen Départemental 2024	Taux Moyen National 2024
- TFPB	34.97 %	34.97 %	48.95 %	39.74 %
- TFNB	23.93 %	23.93 %	33.81 %	51.08 %
- TH R. Secondaires	8.78 %	8.78 %	22.67 %	23.88 %

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 (Commune, Écoles, Lasm)

Commune :

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2024.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2024

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	246 518.12 €	293 346.85 €	- 46 828.73€
Fonctionnement	852 144.80 €	596 981.54 €	255 163.26 €
Total	1 098 662.92 €	890 328.39 €	208 334.53 €

2°) Résultat de clôture 2024

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert AFR	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 128 668.65 €		81 839.92 €	11 015.87 €	- 35 812.86 €
Fonctionnement	434 453.90 €	140 150.65 €	- 39 139.99 €	837.07 €	256 000.33 €
Total	305 785.25 €	140 150.65 €	42 699.93 €	11 852.94 €	220 187.47 €

3°) Restes à réaliser 2024 :

En dépenses : Chapitre 21 : total 5 158.13 €

Article 212 : 5 158.13 €, Clôture Terrain

En recettes : Chapitre 13 : total 42 365.06 €

Article 1323 : 25 599.03 €, FDI Réseau pluvial, FDI Toiture Mairie, FDI Façade arrière Mairie, FDI Façade arrière Biblio, FDI clôture terrain
Article 13251 : 16 766.03 €, FDC Toiture Mairie, FDC Façade arrière Mairie, FDC Façade arrière Biblio, FDC Clôture terrain

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2024 de la Commune.
Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2024.

Affectation des résultats :

- Vu les résultats de clôture 2024, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert AFR	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 128 668.65 €		81 839.92 €	11 015.87 €	- 35 812.86 €
Fonctionnement	434 453.90 €	140 150.65 €	- 39 139.99 €	837.07 €	256 000.33 €
Total	305 785.25 €	140 150.65 €	42 699.93 €	11 852.94 €	220 187.47 €

Vu le déficit d'investissement au 31/12/2024 soit 35 812.86€

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2024 soit 256 000.33€

Vu le solde des restes à réaliser au 31/12/2024 soit - 37 206.33€

La commission des finances propose d'affecter :

A la ligne 001, le déficit d'investissement reporté, la somme de 35 812.86€,

A la ligne 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 256 000.33€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2024 de la Commune tel que proposé.

Écoles :

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2024.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2024

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	7 746.27 €	20 986.44 €	- 13 240.17 €
Fonctionnement	245 643.38 €	195 328.61 €	50 314.77 €
Total	253 389.65 €	161 315.05 €	37 074.60 €

2°) Résultat de clôture 2024

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 13 657.83 €		417.66 €	- 13 240.17 €
Fonctionnement	7 746.27 €	7 746.27 €	50 314.77 €	50 314.77 €
Total	- 5 911.56 €	7 746.27 €	50 732.43 €	37 074.60 €

3°) Restes à réaliser 2024 : état néant.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2024 des écoles.

Affectation des résultats :

- Vu les résultats de clôture 2024, conforme au Compte de Gestion :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 13 657.83 €		417.66 €	- 13 240.17 €
Fonctionnement	7 746.27 €	7 746.27 €	50 314.77 €	50 314.77 €
Total	- 5 911.56 €	7 746.27 €	50 732.43 €	37 074.60 €

Vu le déficit d'investissement au 31/12/2024 soit 13 240.17€

Vu l'excédent de fonctionnement au 31/12/2024 soit 50 314.77€

La commission des finances propose d'affecter au BP 2025:

A la ligne 001, le déficit d'investissement reporté, la somme de 13 240.17€,

Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 13 240.17€,
A la ligne 002, l'excédent de fonctionnement reporté, la somme de 37 074.60€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2024 de la Commune tel que proposé.

Lasm :

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2024.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

1°) Exercice 2024

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	15 979.73 €	18 593.00 €	- 2 613.27 €
Fonctionnement	38 269.15 €	0.00 €	38 269.15 €
Total	54 248.88 €	18 593.00 €	35 655.88 €

2°) Résultat de clôture 2024

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 15 979.73 €		13 366.46 €	- 2 613.27 €
Fonctionnement	54 248.88 €	15 979.73 €	0.00 €	38 269.15 €
Total	38 269.15 €	15 979.73 €	13 366.46 €	35 655.88 €

3°) Restes à réaliser 2024 : état néant.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2024 du LASM.

VOTE DES BUDGETS 2024 (Commune, Écoles)

Commune :

Monsieur Julien Doussineau donne lecture de la proposition du BP 2025.

Chapitres		BP	RAR 2024	TOTAL
Fonctionnement				
Dépenses				
011	Charges à caractère général	216 306,00		216 306,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 900,00		177 900,00
014	Atténuations de produits	51 880,00		51 880,00
023	Virement à la section d'investissement	171 253,04		171 253,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943,00		15 943,00
65	Autres charges de gestion courante	186 015,00		186 015,00
66	Charges financières	6 408,29		6 408,29
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00
TOTAL		826 205,33	0,00	826 205,33
Recettes				
002	Résultat de fonctionnement reporté	256 000,33		256 000,33
013	Atténuations de charges	300,00		300,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	49 434,00		49 434,00
73	Impôts et taxes	56 955,00		56 955,00
731	Fiscalité Locale	217 000,00		217 000,00
74	Dotations, subventions et participations	226 514,00		226 514,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00
76	Produits financiers	2,00		2,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
TOTAL		826 205,33	0,00	826 205,33
Investissement				
Dépenses				
001	Déficit d'investissement	35 812,86		35 812,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	100,00		100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 609,89		21 609,89
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	215 834,22	5 158,13	220 992,35
TOTAL		273 536,97	5 158,13	278 515,10

Recettes				
001	Solde d'exécution d'investissement	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	171 253,04		171 253,04
024	Produits de cessions	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943,00		15 943,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,		25 000,00
13	Subventions d'investissement	23 454,00	42 365,06	65 819,06
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00		500,00
TOTAL		236 150,04	42 365,06	278 515,10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025 de la Commune.

Écoles :

Monsieur Julien Doussineau donne lecture de la proposition du BP 2025.

Chapitres		BP
Fonctionnement		
Dépenses		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
011	Charges à caractère général	105 004,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00
66	Charges financières	0,00
TOTAL		255 406,60
Recettes		
002	Résultat de fonctionnement reporté	37 074,60
013	Atténuation de charges	30,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	43 000,00
74	Dotations et participations	175 300,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00
TOTAL		255 406,60
Investissement		
Dépenses		
001	Déficit d'investissement	13 240,17
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
TOTAL		13 240,17
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	13 240,17
TOTAL		13 240,17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe que les différentes associations de la commune ont demandé leurs subventions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser pour l'année 2025 :

- 4 500€ au à l'association « Vigilante de Boisville Tennis »,
- 1 200€ au Club de l'Amitié,
- 700€ à l'APE « les p'tits Beaucerons »,
- 1 200€ à l'Amicale Boisville Football,
- 500€ à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Voves,
- 1 200€ à l'association « Gymnastique volontaire de Boisville »,
- 250€ à l'Amicale des Pompiers, pour l'achat d'une tonnelle pliante,
- 1 200€ à la Maison d'Assistants Maternelles, à titre exceptionnel, pour l'aide à l'installation.

ADHÉSION A LA COMPÉTENCE « CONSEIL ÉNERGÉTIQUE – Territoire d'Énergie

Madame le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement. A cet égard, soucieux d'aider ces dernières à mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie ainsi qu'à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. A travers l'intervention de conseillers spécialisés, ce service consiste globalement à :

- o réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- o assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, proposition d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...),
- o accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- o sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Dans ce cadre, le partenariat proposé par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir permet aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et de les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine.

CELLNEX

Madame le Maire rappelle que la société Cellnex a proposé fin 2024, l'achat de des parcelle AB 19 et AB3 de 100m² chacune pour un montant de 67 540€ pour AB3 et 82 640€ pour AB19.

Il est convenu qu'en cas de démantèlement des infrastructures de téléphonie mobile, On Tower France et Cellnex s'engagent à rétrocéder les micro-parcelles au vendeur dans un délai de 24 mois, contre un paiement forfaitaire de 100€, sous réserve que le vendeur accepte que les pylônes soient démontés sans obligation pour On Tower France et Cellnex de remettre les terrains à l'état initial, notamment sans enlèvement des fondations en béton.

Cette proposition permet de transformer les revenus locatif en un actif tangible et sécurisé. Madame le Maire précise que tous les frais de divisions liés à cette cession sont pris en charge par la société Cellnex.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus pour les deux parcelles et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- la réunion de lancement du projet lotissement « les jardins de la Liberté » a eu lieu la semaine dernière, les études vont se poursuivre et d'autres réunions auront lieu, dont une présentation au conseil municipal. Les premières ventes de terrain pourront avoir lieu fin 2025,
- le dossier du « péril Benard » est toujours en cours, une visite d'expert à eu lieu et des études complémentaires sont en attentes, ainsi que la demande de fonds Barnier pour le financement des frais liés à ce dossier,
- M. Philippe Delarue a eu un refus sur une demande d'extension de son habitation classée en zone agricole, alors qu'il n'est plus en exercice. La seule alternative pour répondre favorablement à sa demande est de déroger au PLU, ce qui entrainerait un précédent pour les futures demandes similaires, cette alternative n'est pas envisageable.

Monsieur Jean-Louis Méjane fait le point sur les travaux réalisés (taille des arbres, bouchage des trous sur la voirie, ...). Il rappelle également que les propriétaires doivent tailler leurs végétaux qui débordent sur le domaine public.

Monsieur Gilles Percheron souhaite connaître l'avancement du projet de lotir de M. et Mme Chifflet Claude. Madame le Maire répond que deux permis sont acceptés à ce jour.

Monsieur Olivier Bourguin rappelle que les travaux d'enfouissement par la société SOBECA sont inachevés et gênants (tours sur le parking poids-lourds et grosses gaines électriques sortant sur le domaine communal présentant un danger), M. Julien Doussineau informe qu'un courrier recommandé a été fait à l'entreprise.

Monsieur Olivier Bourguin souhaite connaître l'avancement de la pose des caméras de vidéosurveillance sur la commune. Madame le Maire répond que les documents de confirmation de la mise en service sont arrivés en mairie, l'installation ne va pas tarder.

Monsieur Romain Pryloutsky informe que l'école et l'USEP remercient la mairie pour le prêt du stade et des sanitaires, ce jour.

Monsieur Julien Doussineau rappelle que les deux chiens méchants et agressifs de M. Larcher sont constamment en divagation, il suggère que M. Larcher soit convoqué en mairie.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Magalie ROBERT

Le secrétaire de séance,
Jérémy RODRIGUÉS